

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3846**

commune (s) :

objet : Mission d'assistance urbanistique et juridique à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3846**

objet : **Mission d'assistance urbanistique et juridique à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Communauté urbaine de Lyon souhaite se doter d'une mission d'assistance urbanistique et juridique. Il s'agit d'accompagner l'élaboration du contenu réglementaire du futur document comme d'assurer la vérification de sa légalité interne et externe au regard des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles récentes. Enfin, cette mission vise à assister la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'une veille juridique.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une mission d'assistance urbanistique et juridique à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du PLUH de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande sans minimum et pour un montant maximum de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 novembre 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement SARL Scure-Benoit Cécile pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 3 ans pour un montant maximum de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de 3 ans concernant la mission d'assistance urbanistique et juridique à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement SARL Scure-Benoît Cécile, pour un montant maximum de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° OP28O2682, le 13 février 2012 pour un montant de 4 000 000 € en dépenses et 50 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2031 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.